

Avignon, le 20 JAN. 2012

Le Président

à

Mesdames et Messieurs les Maires
et Présidents des établissements
publics locaux

A l'attention du service du personnel

CIRCULAIRE N° 12-05

Nos réf. : GC-GM/SE 12-48

Objet : Réunion du comité technique paritaire (CTP)

Mesdames et Messieurs les Maires et Présidents des établissements publics locaux,

J'ai l'honneur de vous faire savoir que le comité technique paritaire (CTP) se réunira :

Vendredi 23 mars 2012 à 14 heures 30.

Les membres du CTP émettront un avis sur les questions relevant de l'article 33 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

Vos propositions devront nous être adressées **avant le vendredi 2 mars 2012 dernier délai.**

Je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs les Maires et Présidents des établissements publics locaux, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

Le Président



Maurice CHABERT